



Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Février 2011

MENSUEL N° 144 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme

La procédure de publicité-concertation : comment ça marche ?

La procédure de publicité-concertation est une procédure de consultation de la population sur des demandes de permis d'urbanisme. Elle aboutit à un avis rendu par une commission composée de différentes administrations bruxelloises après audition des citoyens intéressés.

La procédure se déroule en quatre étapes. Elle prévoit : la pose près de la maison communale et autour des lieux concernés, 48 heures avant le début de la procédure, d'affiches rouges informant les habitants du projet, de la date et du lieu de la réunion de concertation ainsi que des dates et heures de consultation.

Toute personne intéressée peut alors, dans les délais de l'enquête (15 jours en principe et 30 jours s'il s'agit de la création ou de la modification d'une voirie) consulter le dossier du projet à la commune, voire en prendre copie, et, si elle le souhaite, adresser des remarques soit par courrier, soit oralement directement à la commune.

La réunion de concertation est ouverte à tous, mais seuls ceux inscrits au préalable ont le droit d'y prendre la parole. Cette réunion a pour but d'entendre les demandeurs du projet ainsi que les citoyens, comités ou associations ayant des remarques à formuler.

La commission de concertation, composée de huit membres, trois représentants communaux et cinq régionaux, délibère alors à huit clos et rend un avis sur le projet : favorable, défavorable ou assorti de conditions. Suite à la procédure, le dossier, accompagné de l'avis du collège des bourgmestre et échevins, est envoyé au fonctionnaire régional

Hommage à Madeleine De Coninck

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Madeleine Delaitte-De Coninck, survenu le 28 janvier 2011.

Sa participation bénévole dans le comité de quartier Schuman-Bouleaux-Peupliers et Environs ainsi qu'au sein du conseil d'administration de l'asbl WIQ s'est développée pendant plus de 25 ans, jusqu'en juin 2002, date à laquelle elle avait décidé de réduire progressivement certaines de ses activités.

Sa personnalité a toujours su privilégier le dialogue au conflit, la volonté de comprendre plutôt que d'imposer ses idées, la conciliation plutôt que la polémique stérile. Ses interventions « l'air de ne pas y toucher » étaient souvent des plus pertinentes. Savoir écouter, analyser et discerner « juste » était certainement sa façon de participer. Discrète mais tellement présente. Un grand merci, Madeleine, pour tout le temps que tu as donné aux autres.

Pour conclure reprenons ce qui était noté sur son faire-part de décès : « **Deviens ce que tu veux que le monde soit** »



délégué qui remet également un avis, la décision finale revenant au collège des bourgmestre et échevins ou au ministre en charge de l'urbanisme. Toute personne peut obtenir copies des procès-verbaux et des avis de concertation, ainsi que l'avis du collège communal.

Extrait de « Bruxelles en Mouvements »
N° 244 – 20 janvier 2011.

Les textes en italiques sont des ajouts de notre rédaction.

Et à Woluwe-Saint-Lambert ?

Tendre vers une meilleure information

Ces dernières années, la publicité organisée autour des enquêtes publiques a évolué favorablement.

Depuis quelques temps, les enquêtes sont annoncées sur le site internet de la Commune, l'ordre du jour de la commission de concertation également, de même que les procès-verbaux desdites commissions.

Soulignons également que, lorsque nous participons à une commission

Soutien !

Un grand merci à toutes les personnes qui nous soutiennent en souscrivant un abonnement à notre bulletin d'information. Nous espérons pouvoir continuer à vous informer efficacement durant l'année 2011. N'oubliez pas non plus que nos pages sont ouvertes aux initiatives citoyennes en matière d'environnement urbain.

Pour les distraits : 5 € à verser
au n° BE77 9795 4933 4142
Mention abonnement 2011. Merci.

de concertation, nous avons le sentiment d'avoir le temps d'être entendu et, même si parfois des divergences de point de vue existent, les échanges sont souvent constructifs. Nous apprécions de la même manière lorsque le président de séance invite les membres de la commission à poser leurs questions en public. Nous comprenons ainsi mieux la dynamique de la commission et leur



Le plafond.

Dans les maisons prestigieuses, les plafonds sont magnifiquement décorés. Cette décoration occupe une grande place dans l'ornementation, elle peut donner du caractère, de l'originalité et un style aux pièces de l'habitation.

Les plafonds sont très souvent recouverts de toiles peintes à l'huile et vernies, agrémentées d'oiseaux, personnages, fleurs, putti, ... Sur stucs et plâtras, les scènes de chasse se retrouvent fréquemment.

Pour orner le plafond, on peut déposer sur son pourtour une corniche qui permet de mettre en valeur plafond et murs. On peut aussi poser une moulure afin de créer un encadrement.

Pour donner du caractère au plafond et mettre une partie de celui-ci en valeur, une rosace apparente incrustée est ajoutée. Un crochet central permet de fixer un lustre.



Geneviève Vermoelen. Tél. : 02 735 03 65.





questionnement, ce qui enrichit dès lors notre propre lecture de la politique communale en la matière.

Tout est donc parfait ? Presque, mais il reste que la publicité faite près de l'endroit où un projet devrait voir le jour pourrait être améliorée. Les affiches rouges annonçant l'enquête sont évidemment placées, mais le sont-elles toujours de manière bien visible et à l'endroit idéal pour maximaliser l'information ? Pour notre part, nous conseillerions dans tous les cas un **affichage visible par les piétons et par les automobilistes**, c'est-à-dire un affichage perpendiculaire aux sens de circulation. Par ailleurs, outre l'affichage sur le bien ou à hauteur du bien, on proposerait que les deux autres affiches soient placées aux carrefours à gauche et à droite du bien concerné. Actuellement, dans certains cas, les trois affiches sont disposées dans la même rue à peu de distance les unes des autres.

Et pourquoi pas, lorsque la situation le nécessite, un petit plus ! Nous pensons aux situations un peu particulières où les voisins de la rue située à l'arrière risquent également d'être intéressés par l'enquête publique. Deux cas récents le démontrent. Un projet à la chaussée de Roodebeek proposait une construction en toiture et en fond de parcelle qui serait dommageable pour le voisin qui habite à l'avenue de Mai. Un autre projet, à l'avenue Herbert Hoover, proposait une construction assez profonde et vu la petite taille des jardins, c'étaient les voisins de l'avenue de Février qui étaient les plus concernés. Dans ce cas-ci, nous avons pris l'initiative de déposer une copie de l'affiche rouge pour les informer. Ils ont eu donc l'occasion de

participer à la commission de concertation et de faire valoir leurs demandes. Nous avons d'ailleurs été remerciés pour notre initiative, le projet ayant reçu un avis défavorable. Dans les cas du même genre, une publicité supplémentaire via un toutes boîtes auprès des riverains proches concernés ou une affiche rouge supplémentaire serait à même de parfaire l'information et répondrait ainsi à l'intérêt premier de la procédure de publicité concertation.

" Mon sang n'a fait qu'un tour "

Oui, mon sang n'a fait qu'un tour en recevant le magazine communal de janvier 2011 distribué toutes boîtes à Woluwe-Saint-Lambert.

Belle couverture avec **le moulin** photographié sous ciel bleu, paysage enneigé, toutes ailes déployées....

La photo date certainement de quelques années ! En réalité et à l'heure actuelle, malgré le site cadencé, le moulin est tagué. Les rampes d'accès, d'abord abîmées, ont été enlevées (sans doute pour des raisons de sécurité). Les ailes sont accessibles aux malintentionnés.



Monuments et des Sites.

Gageons qu'il ne faudra pas attendre ad vitam aeternam ... et en arriver qu'un jour on s'aperçoive que le moulin, un emblème de Woluwe St Lambert, se retrouve à terre.

Ami(e)s du moulin, interrogez régulièrement le service communal (tél. : 02/761.27.36) sur le suivi de cette restauration.

*Brigitte Marécaux – Comité de Quartier
Théodore De Cuyper - Dix Arpents.*

Connaissez-vous le GUTIB ?

Le GUTIB (Groupement des usagers des transports publics à Bruxelles) est un groupe de pression, qui défend les utilisateurs (présents et à venir) des transports publics à Bruxelles, qu'ils habitent dans la Région de Bruxelles-Capitale ou non.

Il agit auprès des sociétés exploitantes (SNCB, STIB, De Lijn, TEC) ainsi que des autorités qui peuvent changer les choses en matière de transports : Régions, communes, polices, etc.

Il publie trimestriellement le Bulletin du GUTIB. Ce périodique est envoyé aux membres et à des autorités sélectionnées. On peut trouver des spécimens sur le site du GUTIB.

Le GUTIB est indépendant. Ses membres actifs sont volontaires. Ils ne reçoivent aucune rémunération pour leur travail au sein de l'association.

Le GUTIB vit des cotisations de ses membres, à l'exclusion de tout subside.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à voyager sur leur site internet : <http://www.gutib.be>

Et pour devenir membre, rien de plus facile !

Vous pouvez virer la somme de 12,50 € (prix d'une carte Jump) pour devenir membre adhérent au compte 000-1492958-31.

Libérez-vous le dimanche 20 mars après-midi !

Le Centre culturel Wolubilis et Wolu-Inter-Quartiers proposent à tous les habitants de se retrouver le dimanche 20 mars vers 16 h 30 pour un goûter-rencontre propre à stimuler les échanges d'idées et d'impressions sur l'art d'aujourd'hui, en compagnie des artistes dans le cadre du **Prix Médiatine**.

Plus d'information dans notre prochain bulletin.

La Commune organise depuis plusieurs mois des réunions dans plusieurs quartiers. Ces réunions concernent différentes problématiques : réaménagement de voiries, plantation d'arbres, régulation de la vitesse, propreté, etc.

Sachez que vous pourrez trouver les procès-verbaux de ces réunions sur le site internet de la commune.

<http://www.woluwe1200.be/fr/vie-communale/democratie-locale/participation-citoyenne/liste-des-reunion/compte-rendu-des-reunions>

Le Comité des Habitants

vous propose
un souper
le samedi 26 mars 2011
dès 19h.

Au menu :

- boudin artisanal venant des Ardennes (blanc et noir)
- compote de pommes
- pommes de terre nature



Lieu : salle communautaire (72 av. Wolvens)

Cartes en prévente disponibles dès le lundi 28^e février au prix de 7€ chez :

- Marie-Jeanne Denié : 33 av. Jespers, 0495.69.76.10
- Jeanne Nicolas : 49 av. Wolvens, 02.772.05.97 & 0494.28.24.98

Des cartes repas à 8€ seront disponibles le jour-même à la salle communautaire.

Réservez d'ores et déjà votre soirée!!!

Les fiches « mobilité » de WIQ

Voici la cinquième fiche « Mobilité » que nous suivons plus particulièrement. Elle concerne la rue de la Station de Woluwe au-delà de la rue des Déportés vers Woluwe-Saint-Pierre.

Cette fiche concerne la vitesse et la sécurité.

lards et aménager un système ralentisseur comme celui qui a été placé à la rue Th. De Cuyper. Il faut marquer un signal clair aux automobilistes en leur rappelant que cette rue est fortement habitée et qu'il faut modérer sa vitesse.

De plus il faudrait régler la question du stationnement alternatif dans cette partie de la rue, et le remplacer par un stationnement fixe en fonction des sorties de garage et de l'effet de ralentissement le plus adéquat en renforcement du dispositif proposé ci-dessus.

Réflexion générale. L'aménagement généralisé des trottoirs très bas multiplie les nuisances

pour les riverains et piétons.



La situation actuelle à la rue de la Station

Constat. La rue de la Station subit un fort trafic de transit venant de et allant vers Woluwe-Saint-Pierre. Dans cette section de la rue, les voitures n'hésitent pas, d'une part, à stationner sur le trottoir et d'autre part, certains, lors des croisements, au lieu de réduire leur vitesse, montent sur le trottoir mettant en danger les piétons éventuels.

Ceci est praticable car le trottoir n'est pas beaucoup plus haut que la voirie, contrairement à la rue de la Station dans sa partie plus basse.

Propositions. Il faut sécuriser les trottoirs par l'ajout de quelques bol-



Le système ralentisseur à la rue Théodore De Cuyper

Nous allons interpellier la Commune afin de faire évoluer positivement ce dossier.

Bernard Devillers

Cette fiche est portée par le comité de quartier Petit Woluwe.

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 18 février à 20 h 30



Le vendredi 18 mars à 20 h 30



Centre « Les Pléiades »

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl

PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Communauté française, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

